



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



AMÉNAGEMENT DE LA RUELLE CAZELAIS ET DE L'ALLÉE DES TANNERIES

SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

4 février 2021

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE	2
Ruelle Cazalais	2
Allée des Tanneries	2
2. RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE	3
3. SUIVI DES COMMENTAIRES RECUEILLIS	3
Allée des Tanneries – Portes ouvertes	3
Allée des Tanneries – Questionnaire en ligne	5
Ruelle Cazalais – Portes ouvertes	9
Ruelle Cazalais – Questionnaire en ligne	10
4. PROCHAINES ÉTAPES	12

1. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre du projet Turcot, le ministère des Transports du Québec aménagera deux terrains situés dans le quartier Saint-Henri de l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal, soit la ruelle Cazelais et l'allée des Tanneries.

Ruelle Cazelais

Le terrain de la ruelle Cazelais est en partie utilisé depuis 2016 pour la reconstruction des infrastructures de la route 136 (autoroute 720) dans le secteur. D'ici la fin de 2021, le terrain sera réaménagé par le Ministère, puis remis à l'arrondissement du Sud-Ouest.

En septembre 2011, une première phase de consultation a été réalisée par la firme Convercity dans le secteur du village des Tanneries. L'objectif était alors de connaître les besoins des résidentes et résidents du secteur quant à l'aménagement du terrain. Les 7 et 8 décembre 2011, le Ministère a présenté à la population différentes propositions d'aménagement. Une consultation en ligne s'est aussi déroulée du 7 au 22 décembre 2011.

Le concept d'aménagement a toutefois dû être revu afin d'en retirer les usages dits sensibles, notamment le parc pour enfants et les jardins, puisque le terrain se trouve dans un rayon de 50 mètres de l'autoroute. Cela fait suite à [l'avis de la Direction régionale de santé publique de Montréal](#) concernant les polluants et les usages aux abords des autoroutes diffusé en 2017 à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les quartiers près de l'échangeur Turcot.

Une nouvelle consultation a donc été organisée en février 2020 par le Ministère pour présenter le concept révisé aux résidentes et aux résidents du secteur et obtenir leurs commentaires.

Allée des Tanneries

La condition 14 du [décret environnemental](#) pour la réalisation du projet Turcot indique que « [l]e ministre des Transports doit poursuivre ses discussions avec le Canadien National [CN] afin de convenir des mesures d'atténuation à mettre en place près des résidences situées à l'extrémité sud de la rue Wallut. » Le Ministère a convenu avec le CN et l'arrondissement du Sud-Ouest qu'une butte d'une hauteur de quatre mètres serait aménagée au nord des voies ferroviaires, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle (allée des Tanneries) afin de réduire l'augmentation des niveaux sonores découlant du déplacement des voies ferrées réalisé dans le cadre du projet Turcot.

En février 2016, le Ministère a consulté la population sur le concept d'aménagement de l'allée des Tanneries. À la suite de cette consultation, le concept a été bonifié et détaillé.

Le Ministère devant retourner consulter la population pour le concept de la ruelle Cazelais, il a été décidé de présenter de nouveau le concept de l'allée des Tanneries lors de la consultation de février 2020. Les deux terrains étant situés à proximité et les usages pouvant être complémentaires, cette manière de faire permettait d'offrir une vue d'ensemble à la population.

2. RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les citoyennes et citoyens ont été consultés le 4 février 2020 lors de portes ouvertes au sujet des concepts d'aménagement de la ruelle Cazalais et de l'allée des Tanneries. Cette consultation s'est poursuivie en ligne jusqu'au 13 février 2020, et une trentaine de personnes ont émis leur opinion au moyen de la plate-forme. À la suite de l'analyse des commentaires, il appert que 69,4 % des personnes répondantes se disent satisfaites du concept de la ruelle Cazalais et 58,3 % se disent satisfaites du concept de l'allée des Tanneries. Le Ministère a bonifié et finalisé les concepts d'aménagement à la suite de la consultation, avec la collaboration de l'arrondissement et de la Ville.

Dans le tableau des commentaires recueillis, vous trouverez, pour chaque demande faite, une mention indiquant si elle a été retenue ou non, ainsi que la raison justifiant ce choix.

3. SUIVI DES COMMENTAIRES RECUEILLIS

Allée des Tanneries – Portes ouvertes

Demande	Intégrée ou non au concept
Aménagement et mobilier	
Avoir un nombre suffisant de tables à pique-nique, incluant certaines à l'ombre.	Deux tables supplémentaires ont été ajoutées. Sept tables à pique-nique seront donc disponibles sur le site.
Évaluer la possibilité d'avoir un parc à chiens.	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint.
Avoir un espace permettant les jeux libres du côté de la rue De Courcelle en s'assurant de ne pas bloquer l'espace avec les tables.	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint. Le concept a été élaboré de manière à conserver le plus possible la végétation actuelle.
Ancrer le mobilier au sol en raison de problèmes de vols dans le secteur.	Le mobilier sera ancré conformément aux normes de la Ville.

Butte

Prendre note que le ministère des Transports ne peut pas acquérir le terrain requis pour l'aménagement de la butte comme montré sur les plans initiaux. La butte a alors été remplacée par un mur antibruit qui sera végétalisé. Ainsi, la plupart des commentaires qui se rapportent à la présence ou à l'aménagement de la butte ne peuvent pas être pris en considération.

Prolonger les murs pour augmenter les surfaces planes, la butte occupant trop d'espace.	La proposition est non applicable puisque la butte ne fait plus partie du concept.
Raccourcir la butte du côté de la rue De Courcelle.	La proposition est non applicable puisque la butte ne fait plus partie du concept.

Remettre en question la nécessité d'avoir une clôture en haut de la butte.	La proposition est non applicable puisque la butte ne fait plus partie du concept.
Protéger les murs et les roches contre les graffitis (plantes grimpantes ou enduit facilitant le retrait des graffitis).	Des plantes grimpantes seront plantées des deux côtés du mur.

Végétation

Mettre plus d'arbres.	Au total, 48 arbres seront plantés. Il est à noter que le site sera de superficie moindre que ce qui était prévu initialement.
Ajouter de petits arbres pour maximiser l'ensoleillement du potager, qui est ombragé (trop de grands arbres).	Ce sont principalement des arbustes qui seront plantés face au jardin collectif.
Ajouter un noyer noir (<i>Juglans nigra</i>) à chacune des extrémités des rues Walnut et Desnoyers.	Des noyers noirs (<i>Juglans nigra</i>) ont été ajoutés à chacune des extrémités.
Ajouter des arbres fruitiers en face du jardin pour diminuer l'ombre projetée sur les bacs et diversifier l'offre d'agriculture urbaine.	Des pommiers ont été ajoutés des deux côtés du jardin, et des pruniers ont été ajoutés du côté de la rue De Courcelle.
Ne pas couper les grands arbres au nord de l'allée.	Dans la mesure du possible, les arbres en santé seront conservés s'ils ne sont pas en conflit avec les travaux. C'est le cas des massifs d'arbres, situés à l'est et à l'ouest du jardin collectif, qui pourront être conservés.

Jardin collectif

Ajouter un robinet au point d'eau pour mettre un tuyau d'arrosage afin de faciliter l'arrosage des bacs.	Un robinet et un évier ont été ajoutés.
Remplacer la remise par la moitié d'un conteneur en acier.	Une remise en bois de 14 po × 10 po sera installée.
Déplacer la cabane et le point d'eau vers la limite de l'emprise, à l'ombre, pour avoir plus d'espaces ensoleillés.	La remise est positionnée au centre du jardin afin que l'accessibilité à celle-ci soit facilitée.
Évaluer la possibilité d'avoir une toilette sèche.	La proposition n'est pas retenue. La décision d'installer ou non une toilette sèche revient à la Ville de Montréal.
Garder le jardin propre et fermé.	Le jardin sera clôturé, ce qui permettra de limiter son accès aux usagers uniquement.
Ajouter des bacs de plantation.	Deux bacs ont été ajoutés.
Faire des jardins en étage dans la butte.	Tous les bacs de jardinage sont à l'intérieur du jardin collectif puisqu'il n'y a plus de butte dans le concept.

Prévoir un endroit pour le compost des résidus verts.	Un tel endroit est inclus dans l'aménagement du jardin collectif.
Déplacer le jardin du côté de la rue Saint-Rémi.	L'espace disponible entre la limite nord du site et le sentier n'est pas suffisant pour aménager le jardin collectif à l'ouest du site.

Autre

Demander à l'arrondissement d'acheter le terrain privé à l'ouest pour transformer ce site en un jardin communautaire.	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au fait de la demande.
Présenter le projet comme l'une des composantes des réseaux de parcs et de liens cyclables inclus dans le PDUES.	La proposition est retenue par l'arrondissement du Sud-Ouest.
Sécuriser la traverse piétonne et cyclable à la hauteur du passage à niveau de la voie ferrée.	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au courant de l'enjeu.

Allée des Tanneries – Questionnaire en ligne

Demande	Récurrance	Intégré ou non au concept
Aménagement et mobilier		
Ajouter des poubelles et des bacs de recyclage.	6	Trois poubelles seront ajoutées près des tables. Cet espace deviendra un parc, donc il sera entretenu par la Ville.
Ajouter des tables à pique-nique.	3	Deux tables supplémentaires ont été ajoutées. Sept tables à pique-nique seront présentes sur le site.
Offrir des endroits ombragés où manger (parasols fixes ou tables sous des arbres existants).	1	Les tables sont généralement placées à l'ombre.
Ajouter des bancs.	1	Six bancs sont déjà prévus au concept.
Conserver les babillards.	1	Les babillards existants ne peuvent pas être conservés et ne seront pas remplacés. Il s'agit d'une décision de la Ville.
Éviter de mettre des dalles de béton pour les équipements légers (poubelle, support à vélos, etc.).	2	Le mobilier sera ancré comme le prévoient les normes de la Ville. Des dalles de béton seront donc nécessaires.
Prévoir un éclairage.	5	L'éclairage du sentier est prévu. Il s'agit d'une exigence de la Ville pour les parcs municipaux.

Ne pas prévoir un éclairage.	1	L'éclairage du sentier est prévu. Il s'agit d'une exigence de la Ville pour les parcs municipaux.
Assurer la durabilité des nouveaux bacs au bout des culs-de-sac, car les déneigeuses les démolissent l'hiver.	4	Les bacs actuels seront remplacés. Les nouveaux bacs à plantation pour les fleurs et les arbustes seront en béton, et ils seront remis aux mêmes emplacements que ceux existants. L'entretien sera fait par la Ville de Montréal. La Ville devra prévoir un balisage pour ses équipes d'entretien.
Garder un espace vaste pour la pratique improvisée de sports.	1	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint.
Aménager un parc à chiens.	3	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint.
Aménager une aire de jeux pour enfants.	1	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint.
Prévoir des espaces de stationnement.	1	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint. Un espace vert a été privilégié.
Renverser complètement le concept de l'allée des Tanneries en plantant les arbres au nord et les planches d'agriculture au sud (sans la butte) pour que les arbres ne fassent pas d'ombre.	1	La mise en place des mesures d'atténuation pour limiter le bruit est une condition du décret gouvernemental autorisant la réalisation du projet Turcot. Afin de réduire l'augmentation des niveaux sonores découlant du déplacement des voies ferrées, un mur antibruit a été intégré au concept.

Butte

Prendre note que le ministère des Transports ne peut pas acquérir le terrain requis pour l'aménagement de la butte comme montré sur les plans initiaux. La butte a alors été remplacée par un mur antibruit qui sera végétalisé. Ainsi, la plupart des commentaires qui se rapportent à la présence ou à l'aménagement de la butte ne peuvent pas être pris en considération.

Réduire l'emprise de la butte, car celle-ci est trop large.	6	La proposition est non applicable puisque la butte ne fait plus partie du concept. Il est à noter que le mur antibruit sera construit à la limite de l'emprise afin de laisser le plus d'espace.
Ne pas aménager la butte, qui ne profitera pas à tous les citoyens (réduction du bruit).	4	La mise en place des mesures d'atténuation pour limiter le bruit est une condition du décret gouvernemental autorisant la réalisation du projet Turcot. Afin de réduire l'augmentation des niveaux sonores découlant du déplacement des voies ferrées, un mur antibruit a été intégré au concept.
Retirer la clôture sur le haut de la butte.	1	La proposition est non applicable compte tenu du changement de concept.

Sentier

Retirer les barrières de non-accès situées aux extrémités du sentier. Les gens vont les éviter.	3	Les barrières ont été retirées du concept.
Faire le sentier en sable ou en pavé pour permettre un drainage de l'eau; éviter l'asphalte et le béton.	1	Le revêtement du sentier sera en poussière de pierre.
Aménager le nouveau sentier plus au sud pour arriver vis-à-vis du sentier existant à l'est de la rue De Courcelle.	2	La géométrie du sentier a été revue. Son extrémité est maintenant positionnée face au sentier situé du côté est de la rue De Courcelle.

Jardin collectif

Augmenter la taille du jardin collectif.	1	Deux bacs ont été ajoutés.
S'assurer de l'appréciation de l'espace jardin.	3	Le nouveau concept vise l'appréciation générale des usagers.
Ne pas installer une clôture autour du jardin collectif.	2	Il s'agit d'une exigence de la Ville pour les jardins collectifs.

Végétation

Conserver l'espace plus sauvage.	1	Plusieurs des arbres présents sur le site seront conservés. D'autres arbres, des arbustes, des graminées et des plantes grimpantes seront ajoutés afin de diversifier la végétation. Il y aura très peu d'espaces gazonnés, ce qui permettra de donner un caractère naturel au site.
Proposer une variété d'arbres.	3	Treize variétés d'arbres seront plantées sur le site, en plus des arbustes, graminées et plantes grimpantes.
Limiter l'entretien requis.	2	Puisque le site deviendra un parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, c'est ce dernier qui déterminera les besoins d'entretien. Cependant, il y a très peu de surfaces gazonnées, ce qui limitera ces besoins.
Ne pas couper les arbres existants.	3	Pour mettre en place le concept, le Ministère devra procéder à la coupe d'une vingtaine d'arbres. Ces coupes nécessaires seront compensées par la plantation d'arbres.
Conserver les grands arbres le long des clôtures du côté nord de l'allée.	2	Les grands arbres le long des clôtures du côté nord de l'allée seront conservés. Pour mettre en place le concept, le Ministère devra cependant procéder à la coupe d'une vingtaine d'arbres, principalement à l'emplacement prévu pour le jardin collectif ainsi que le long de la limite sud du site. Ces coupes

		nécessaires seront compensées par la plantation d'arbres. Au total, 48 arbres seront plantés.
Mettre beaucoup de verdure.	1	Des arbres, des arbustes, des vivaces, des graminées et des plantes grimpantes sont prévus. Au total, 48 arbres seront plantés, dont quelques arbres fruitiers, comme demandé par la population. On compte également 154 arbustes, 153 plantes grimpantes et 127 vivaces et graminées qui seront plantés.
Prévoir des arbres qui fleurissent pour aider la ruche Desnoyers.	1	Tous les arbres du concept fleurissent.
Proposer une variété d'arbres.	3	Treize espèces d'arbres différentes seront plantées.
Planter au moins deux tilleuls.	1	La proposition n'est pas retenue. La quantité de grands arbres a été réduite afin d'éviter de faire de l'ombre aux jardins.
Limiter les espaces gazonnés; ajouter des fleurs des champs.	1	Les espaces gazonnés seront de faible superficie.
Ajouter un maximum de fleurs pour attirer les différents insectes pollinisateurs (p. ex. : abeilles, papillons); suggestions de fleurs : nepeta, verveine de Buenos Aires, aster d'automne, agastache, scabieuse, phacélie, thym, perce-neige, coquelicot, bourrache, fenouil, sauge, marguerite, dahlia, héliotrope, verge d'or, trèfle, mélisse, menthe.	1	Un ensemencement de type prairie fleurie est prévu au sud du mur antibruit.

Autre

Aménager des sous-espaces et réaliser des aménagements poussés pour combler le manque d'originalité (comparativement à la ruelle Cazalais).	2	L'espace est très restreint. L'ajout des aménagements (tels que le sentier multifonctionnel et les jardins collectifs) a limité les options.
Veiller à la sécurité du secteur en ce qui a trait à l'aménagement.	2	Le secteur sera sécuritaire. Un éclairage est prévu au concept et la butte a été remplacée par un mur. L'espace entre le mur et la voie ferrée sera clôturé, donc inaccessible.
Utiliser les terrains aux alentours pour la création d'un parc et d'un jardin communautaire et la construction de logements sociaux.	1	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au courant de la demande.
Acheter les terrains vacants aux alentours pour créer un parc au centre du village des Tanneries.	1	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au courant de la demande.

Prolonger l'aménagement entre les rues De Courcelle et Sainte-Marguerite.	1	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au courant de la demande.
Bâtir un escalier pour passer sous les ponts d'étagement des rues Saint-Rémi et Sainte-Marguerite.	3	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au courant de la demande.
Dalle-parc.	1	La demande ne fait pas partie du projet. La Ville est au courant de la demande.

Ruelle Cazalais – Portes ouvertes

Demande	Intégré ou non au concept
Avoir plus d'espaces communautaires.	Des espaces communautaires sont prévus à chaque extrémité de la ruelle.
Conserver les arbres existants.	Pour mettre en place le concept, le Ministère devra procéder à la coupe d'une dizaine d'arbres. Ces coupes nécessaires seront compensées par la plantation d'arbres.
Maintenir un aménagement pour le compost au coin des rues Desnoyers et Saint-Jacques.	Le bac de compost présent à l'extrémité de la ruelle ne sera pas maintenu. La Ville décide des emplacements des bacs de compost.
Conserver la murale.	La murale ne peut pas être conservée ou déplacée, car elle est trop endommagée.
Créer une murale dans l'allée des Motards.	La proposition n'est pas retenue, car les murs appartiennent à des propriétaires privés.
Évaluer la possibilité de faire un parc à chiens du côté de la rue Saint-Rémi et de la ruelle Cazalais.	La proposition n'est pas retenue, car l'espace est trop restreint.
Récupérer, dans l'aménagement proposé, le lilas et les autres plantes existantes du côté des rues Desnoyers et Saint-Jacques.	Le déroulement des travaux ne permet pas de récupérer des arbres et arbustes pour les replanter plus tard.
Aménager le terrain du MTQ situé à l'est (intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques) pour répondre aux besoins des usagers de la ruelle verte, en conservant les éléments suivants : bac à compost, boîte à livres, espace pour terre, arbustes déjà plantés.	La demande n'est pas liée au projet.
Autre	
Demander que l'entretien de la ruelle soit fait par l'arrondissement (déneigement, entretien des plantations, fourniture de compost pour les résidents).	La Ville va entretenir les plantations et le mobilier, mais puisque cet espace deviendra un parc, elle ne fera pas le déneigement de la ruelle.

Demander la présence de la police pour gérer l'itinérance.	La demande ne fait pas partie du projet. Il s'agit d'une responsabilité de la Ville.
--	--

Ruelle Cazalais – Questionnaire en ligne

Demande	Réurrence	Intégré ou non au concept
Aménagement et mobilier		
Maintenir un aménagement pour le compost et évaluer la possibilité de l'agrandir.	8	Aucun bac à compost n'est prévu dans l'aménagement de la ruelle Cazalais. Le bac à compost à l'intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques demeurera toutefois en place.
Ajouter une fontaine ou un petit ruisseau.	1	Cette proposition n'a pas été retenue puisque cela aurait nécessité un entretien récurrent.
Prévoir plus de poubelles.	2	Des poubelles sont prévues dans chaque placette.
Prévoir plus de bancs.	3	Deux bancs ont été ajoutés dans l'allée des Motards et deux à côté du sentier piéton à l'ouest.
Prévoir de l'éclairage.	2	L'éclairage du sentier est prévu. Il s'agit d'une exigence de la Ville pour les parcs municipaux.
Éviter de mettre des dalles de béton pour les équipements légers (poubelle, support à vélos, etc.).	1	Le mobilier sera ancré comme le prévoient les normes de la Ville.
Créer un petit jardin collectif accessible à toutes et à tous.	1	La proposition n'est pas retenue. La création de jardins est déconseillée, selon un avis qui a été émis par la Direction de la santé publique sur les usages sensibles à proximité des autoroutes .
Protéger l'intersection Saint-Jacques et Desnoyers pour les piétons et les cyclistes.	1	L'aménagement de l'intersection a été conçu pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Un marquage a été fait à cet effet.
Incorporer une murale.	1	La proposition n'est pas retenue. Des plantes grimpantes seront ajoutées au pied du mur de manière à assurer son verdissement.
Transformer l'allée des Motards en lieu de rencontre.	1	Deux bancs ont été ajoutés dans l'allée des Motards. De plus, l'allée sera végétalisée afin d'être plus conviviale.
Intégrer des nichoirs pour les chauves-souris.	1	La proposition n'est pas retenue, car l'habitat n'est pas propice pour les chauves-souris selon les biologistes.

Chemin

Concevoir le chemin derrière les résidences de la ruelle Cazalais afin de dissuader son utilisation pour l'accès automobile courant.	1	La ruelle est aménagée en cul-de-sac. L'accès (entrée et sortie) se fera uniquement par la rue Cazalais pour les résidents.
Faire le chemin en sable ou en pavé pour permettre un drainage de l'eau.	1	Un revêtement de type dalle alvéolée est prévu dans la ruelle.
Interdire le stationnement dans la ruelle.	1	Le stationnement dans les ruelles est interdit en vertu de la réglementation municipale.
Limiter l'accès aux voitures dans la ruelle.	1	La ruelle est à l'usage des résidents et sera aménagée en cul-de-sac afin de limiter l'accès aux voitures.

Végétation

Mettre davantage de plantes grimpantes.	4	De nombreuses plantes grimpantes sont déjà prévues le long du mur de soutènement.
Verdir le concept, qui n'est pas assez vert.	1	Sur le site, 65 arbres seront plantés, ainsi que près de 200 arbustes.
Planter plus d'arbres.	3	Soixante-cinq arbres seront plantés.
Ne pas couper les arbres existants.	3	Pour mettre en place le concept, le Ministère devra procéder à la coupe d'une dizaine d'arbres. Ces coupes nécessaires seront compensées par la plantation d'arbres.
Réaliser un aménagement plus sauvage, avec beaucoup plus d'arbres.	1	Un ensemencement de type prairie fleurie est prévu sur une partie du site, ainsi que différentes espèces d'arbres, d'arbustes, de graminées et de vivaces.
Proposer une variété d'arbres pour la biodiversité.	2	Onze espèces différentes d'arbres seront plantées.
Prévoir des conifères (hiver).	1	Trois espèces de conifères sont prévues.
Choisir des espèces locales.	1	Les espèces adaptées aux conditions urbaines ont été privilégiées.
Laisser la nature pousser librement.	1	Un ensemencement de type prairie fleurie est prévu sur une partie du site, ainsi que différentes espèces d'arbres, d'arbustes, de graminées et de vivaces.
Récupérer les vivaces et arbustes présents du côté de la rue Desnoyers et les réutiliser dans l'aménagement, sinon aviser les citoyens pour qu'ils puissent les récupérer.	1	Le déroulement des travaux ne permet pas de récupérer des arbres et des arbustes du côté de la rue Desnoyers pour les replanter plus tard.

Ajouter un maximum de fleurs pour attirer les différents insectes pollinisateurs (p. ex. : abeilles, papillons); suggestions de fleurs : nepeta, verveine de Buenos Aires, aster d'automne, agastache, scabieuse, phacélie, thym, perce-neige, coquelicot, bourrache, fenouil, sauge, marguerite, dahlia, héliotrope, verge d'or, trèfle, mélisse, menthe.	1	Un ensemencement de type prairie fleurie est prévu tout le long du mur de soutènement, sur une largeur de 2,5 m à 6 m.
S'assurer que les plantations directement à l'arrière du bâtiment 4779-4983 ne dérangent pas l'accès au stationnement.	1	Le concept a été revu pour assurer un accès adéquat à la propriété.
Ne pas créer d'endroits propices à l'herbe à poux, enjeu problématique dans la ruelle.	1	Cet espace deviendra un parc et l'entretien sera fait périodiquement par la Ville, contrairement à ce qui prévaut actuellement.

Autre

Agrandir l'espace, celui-ci étant trop petit.	1	Il s'agit du terrain disponible. Ses dimensions ne peuvent pas être modifiées.
Demander réparation au propriétaire qui détruit l'aménagement du jardin des Motards pour construire un cabanon empiétant, en plus, en partie sur le domaine public.	1	L'allée des Motards fait partie du projet et sera aménagée comme l'ensemble de la ruelle. La demande n'est pas liée au projet et relève de l'arrondissement du Sud-Ouest.
Limiter l'entretien requis.	1	Cet espace deviendra un parc et l'entretien sera fait périodiquement par la Ville.
Dalle-parc.	1	La demande ne fait pas partie du projet.

4. PROCHAINES ÉTAPES

Les travaux d'aménagement devraient débuter dès le printemps 2021. La mise en service de la ruelle Cazalais et de l'allée des Tanneries est prévue pour la fin de l'automne 2021. Un avis sera distribué au moment opportun pour informer la population du début des interventions. Il est à noter que les échéanciers seront précisés à la suite de l'octroi des contrats.

La présentation des concepts est accessible sur [le site Web du projet Turcot](#).

Pour plus d'information :

- ligne téléphonique du projet Turcot : 514 873-1372
- courriel : turcot.commentaires@transportsgouv.qc.ca

